

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 MAI 2014

Présents: Mmes DAMIENS, RENAUDEAU , MEUNIER, MUR, PICHON-MATHIEU, BONNET, LOUSTALET, MORENO, GAURET

Mrs: JANTEL, VINCENT, BORON, PUCHE, ROUSSILLON, GUIRAUDOU, MARCO, LOUSTALET, LOPEZ

Excusés: M.SERVELLERA (a donné procuration pour les votes)

Secrétaire de séance: M. GUIRAUDOU Jean - Luc

Début de la séance: 21H00

1) Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Vote du compte-rendu: 18 voix pour, 1 abstention

2) Délibérations sur les commissions

Commission des impôts:

M.PUCHE: demande pour quelle raison ne change -t-on pas totalement cette commission en ce qui concerne les personnes extérieures?

M. JANTEL: répond qu'il a fait un choix qui lui semble cohérent de personnes représentatives de la population ce et précise que M. le Sous Préfet fera son choix.

M.PUCHE: demande sur quels critères reposent ce choix?

M. JANTEL: répond qu'il ne possède pas les entrées qui motivent le choix qui sera fait.

M. PUCHE: demande s'il est possible qu'un membre de sa liste aux élections fasse partie de cette commission?

M. JANTEL: répond qu'il ne voit pas d'objection à cela , il lui faut une proposition dans les trois jours .

Liste définitive à consulter en mairie après choix de l'administration concernée.

VOTE: 19 pour

Commission d'appels d'offres:

M. SERVERELLA, Mme. RENAUDEAU, M. MARCO, M. GUIRAUDOU, M. BORON, M. VINCENT, Mme. MUR, M. PUCHE, M. LOUSTALET et Mme. PICHON-MATHIEU.

VOTE: 19 pour

3) Décision modification au budget

M. JANTEL: annonce que M. le Sous Préfet a retenu le dossier de l'Eglise a été retenu et qu'une subvention d'un montant de 47 800 € est annoncée.

Cela porte sur: l'étude, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la réfection de la chapelle et le chauffage.

Mme BONNET: s'étonne du montant car était annoncé un montant équivalent à 20% du montant annoncé dans le projet .

M.JANTEL: répond que les subventions peuvent être comprises entre 20% et 60% et que sur ce dossier nous avons obtenu une somme supérieure à l'estimation . Nous obtiendrons peut-être une subvention de la DRAC sur le dossier que nous avons déposé et qui a été présenté par M.BORON et M. SERVELLERA. Nous avons lancé la procédure du classement de l'église au titre des monuments historiques , dossier qui sera traité s'il on en croit ce qui est annoncé sur un an , un an et demi. L' intervenant de la DRAC viendra rencontrer les élus sur le site prochainement.

M.PUCHE: demande le montant de l'étude.

M.JANTEL: répond 10 000 €

M. PUCHE: demande s'il y aura une «priorisation» des travaux.

M. JANTEL: répond que l'étude nous indiquera ce que nous devons faire dans les quinze ans à venir. Il est rappelé ensuite que les travaux pour la Place des 3 Porches et la Porte à bossage seront programmés bientôt. Une étude est en cours pour la réfection de la Chapelle Saint Roch qui est propriété de la commune (première estimation des travaux: 280 000 €).

VOTE pour cette modification: 19 pour

4) Quelques précisions sur les signatures des délibérations

A prés un échange et le rappel des articles de lois (article 2121-9) sur les signatures des délibérations du conseil .M. JANTEL précise que toutes les délibérations sont à disposition au secrétariat et demande à chaque

élus de venir régulièrement les signer après chaque conseil .Un mode de fonctionnement sera précisé lors du prochain conseil pour plus d'efficacité , dans l'attente le principe annoncé par M. JANTEL est appliqué.

5) Chantier de l'avenue de la Gare

M. JANTEL propose de faire le choix d'une maîtrise d'œuvre pour aborder ce chantier sans omettre des points importants de son étude (Busage, électricité, téléphone)

Plusieurs bureaux d'étude seront contactés; c'est un chantier qui va dépasser le cadre du hors programme .

M.PUCHE: demande s'il est possible de prévoir des travaux en régie sur ce programme .

M.JANTEL: pense que les revêtement des trottoirs en béton lavé pourrait être réalisés par les ateliers municipaux .

M.PUCHE: demande le montant de ce projet.

M.JANTEL: répond autour de 100 000 € dans l'état actuel du devis réalisé par COLAS , une recette de 27 000 € concernant le Hors programme 2014 est déjà inscrite au titre de ce programme. Il pense qu'il faudrait ensuite monter un dossier de demande de subventions au titre des amendes de police.

M.LOUSTALET: précise que cette avenue est depuis longtemps dangereuse .

M. JANTEL: répond qu'au niveau de la dangerosité des choses il faut les apprécier avec l'évolution des règles impliquant la responsabilité de la commune .

M.PUCHE: demande si la réfection de cette avenue n'était pas prioritaire sur le parking de l'esplanade.

M.JANTEL: répond qu'il ne sert à rien de regarder derrière et de critiquer ce qui a été fait mais qu'il faut voir ce qu'il est important de faire maintenant.

Mme LOUSTALET: aborde le problème du parking de l'église à proximité de cet édifice qui peut causer des dégâts aux véhicules stationnés .

M.JANTEL: répond qu'il ne pense pas que des tuiles de l'église peuvent causer dans l'immédiat des dommages mais que le chantier prévu découlant de l'étude déjà lancée ne fera qu'améliorer cette prévention . Cependant les choses doivent être abordées les unes après les autres en fonction de l'avancée des dossiers. Et si d'aventure une quelconque dégradation venait à se produire l'assurance de la commune serait activée,

6) Information sur le projet de la nouvelle école

Après distribution du projet à chaque élu et présentation sommaire M. JANTEL précise qu'une rencontre aura lieu prochainement avec M.ZAMORA qui a mené cette étude et les élus pour une discussion , des réponses seront données aux questions de chacun (construction à étage ou non ...) De plus suite à la question de Mme BONNET il précise que le terrain est propriété de la commune suite à la mise en place d'un PUP (projet urbain partenarial) sur l'ensemble du projet Bellevalia.

Mme BONNET: demande ensuite à M.JANTEL quand pense-t-il commencer les travaux .

M .JANTEL: répond que ce n'est pas lui seul qui décidera mais que l'ensemble du conseil prendra les décisions au fur et à mesure que cela sera le cas , en aucun cas il n'a à décider seul des choses .Il précise que l'étude réalisée est le résultat d'un travail d'équipe.

Un échange entre conseillers suit pour que tous possèdent les informations nécessaires à la réflexion sur la configuration du projet (école, habitations , commerces de proximité...)

7) Mise en place des nouveaux rythmes scolaires

M.GUIRAUDOU fait état de l'avancée du projet et de la dernière réunion de travail du 19 mai dernier .Il précise les enjeux de la mise en place des activités périscolaire après la classe qui se terminera à 16h dès la rentrée 2014; les enfants auront aussi classe le mercredi matin. Le point important pour la commune est la prise en charge jusqu'à 18h30 exceptionnellement. L'accent est mis sur l'implication des associations dans ce projet (certaines ont déjà répondu favorablement) et sur la charge financière ainsi que le réaménagement des postes de travail des employées communales rattachées au scolaire. Il annonce qu'un questionnaire sera distribué aux parents d'élèves et fera l'objet d'une nouvelle séance de travail le lundi 02 juin à 18h30 .

Mme LOUSTALET : précise que les personnes qui interviennent dans la maison des associations bénéficient de l'aide de la commune (électricité, chauffage, ménage, et entretien des locaux) . Elles pourraient donner une heure ou deux de leur temps pour le périscolaire.

8)Personnel communal

Le problème de gestion de l'emploi du temps de Mme Mas , employée communale détachée à la maison des associations , pose un souci de suivi dans la gestion des heures de travail et leur répartition dans le planning annuel . Il sera donc mis en place, dès le mois de septembre, un nouveau fonctionnement de l'atelier musique (piano) qui sera géré directement en mairie (pour les inscriptions et les participations financières).Un rendez-vous sera pris dès que possible avec

M.GRIMALTOS (centre de gestion de la fonction publique territoriale) pour suivre ce dossier.

9) Questions diverses:

M.PUCHE: dit que beaucoup de véhicules sont en stationnement abusif. Il dit avoir fait identifier un véhicule qui était en stationnement depuis longtemps et ajoute qu'il faudrait étendre cette mesure. Il précise que le stationnement devient abusif au bout de sept jours d'immobilité du véhicule .

M.JANTEL: pense que l'on devrait faire appel à la gendarmerie et passer une convention avec une fourrière,

M. PUCHE: précise que chaque enlèvement peut coûter jusqu'à 250 € à la commune mais peut être facturé au propriétaire du véhicule après identification.

M. JANTEL: précise qu'il est bien d'identifier le propriétaire mais si celui-ci n'est pas solvable d'autres frais se rajouteront à ceux de l'enlèvement du véhicule (frais de stationnement et de compression) à la charge de la commune.

Mme LOUSTALET: présente au conseil une pétition qui lui a été remise par des habitants de la rue de la Brèche qui se plaignent du stationnement anarchique et abusif empêchant les riverains d'accéder à leur domicile et de circuler librement.

M.JANTEL:répond au nom du conseil municipal qu'il prend acte de la demande , que dans un premier temps une signalétique va être mise en place à l'entrée de la rue puis des sanctions pourront être prises en cas de non respect.

M.PUCHE: espère que l'activation de la zone bleue ne va pas exacerber ce phénomène . D'autre part il fait remarquer que la commune va faire des efforts pour essayer de régler le problème des déjections canines mais qu'un autre problème reste à régler: les déchets restant sur la place de l'église après le marché du mercredi . Il demande que l'on incite les commerçants à ramasser les restes de leur activité.

M. LOUSTALET: demande à ce que les délibérations soient signées régulièrement, tandis que la rémunération des adjoints peut être gênée si les arrêtés ne sont pas régularisés.

Mme SOUQUET:secrétaire de mairie précise que le trésorier payeur mandate les versement chaque mois sans d'autre formalisme.

Mme BONNET: rappelle que M. le Sous Préfet lors de sa venue a demandé de faire des efforts d'économies . Cependant les véhicules communaux roulent beaucoup trop (consommation de carburant 4316 € par an) , il faudrait pour faire des économies que les personnels se déplacent plus à pied , perdent moins de temps en voiture et travaillent plus.

M. VINCENT: demande à Mme BONNET si elle connaît vraiment la charge de travail des personnels des ateliers car il ne pense pas que ces personnes abusent.
L'utilisation des véhicules en cette saison est obligatoire: transport de matériels pour les diverses manifestations, utilisation journalière du tracteur pour l'entretien des bas côtés....

Mme MUR: annonce qu'elle fera un comparatif avec les communes voisines.

M. PUCHE: aborde le problème du bruit causé par les coqs de certains poulaillers qui dérangent le voisinage et rappelle que la règle est que les poulaillers de plus de 10 poules doivent être à 25m des habitations.

Mme MUR: annonce la venue de la commerciale pour le chiffrage de la signalétique le 05 juin en mairie. Invitation est faite aux élus intéressés.

10) mise en place des bureaux de vote pour le dimanche 25 juin

	bureau A	bureau B
8H00 à 10h00	M. VINCENT Mme PICHON-MATHIEU	M. BORON Mme MEUNIER
10H00 à 12h00	Mme MUR M. SERVELLERA	Mme BONNET M. LOUSTALET
12H00 à 14h00	M. MARCO Mme DAMIENS	Mme MEUNIER M. JANTEL
14H00 à 16h00	Mme MUR M. JANTEL	M. GUIRAUDOU M. VINCENT
16h00 à 18h00	M. LOUSTALET M. PUCHE	M. GUIRAUDOU M. VINCENT

Fin de séance à 23h30